

N° 2024 -

CONVENTION

Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par Madame Eliane BARREILLE, sa présidente, autorisée par délibération de la commission permanente datée du,

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par Monsieur Camille GALTIER, son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du,

La Communauté d'agglomération Provence Alpes, représentée par Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération n° 06 du Conseil de Communauté datée du 10 avril 2024,

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Madame Laurie SARDELLA, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Il est convenu :

Article 1 : OBJET

La présente convention fait application pour l'exercice 2024 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

« Pour les exercices 2021 à 2024, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »

Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2024

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2024 :

Collectivité membre	Contribution en fonctionnement
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	730 464 €
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	560 536 €
Département des Alpes-de-Haute-Provence	590 000 €

Article 3 : CALENDRIER DE MANDATEMENT DES PARTICIPATIONS

Le mandatement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

ARTICLE 3.1 : pour l'année 2024

Emission mandat	Durance Luberon Verdon Agglomération	Provence Alpes Agglomération	Conseil départemental
Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	
Semaine 2	182 616		295 000
Semaine 7		140 134	
Semaine 12	182 616		
Semaine 16			295 000
Semaine 25		140 134	
Semaine 27	182 616		
Semaine 36		140 134	
Semaine 41	182 616		
Semaine 45		140 134	
Participation totale	730 464	560 536	590 000

ARTICLE 3.2 : pour l'année 2025

Collectivité membre	Date	Pourcentage de participation
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 2	Acompte 50% de la participation de l'année n-1
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 2	25% de la participation de l'année n-1
Provence-Alpes agglomération	Semaine 7	25% de la participation de l'année n-1
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 12	25% de l'année en cours
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 16	Solde de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 25	25% de l'année en cours
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 27	25% de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 36	25% de l'année en cours
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 41	Solde de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 45	Solde de l'année en cours

Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Monsieur le responsable du service de gestion de Digne les Bains, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne en quatre originaux, le

**Le Président de Durance
Luberon Verdon Agglomération,**

Camille GALTIER.

**La Présidente de Provence Alpes
Agglomération,**

Patricia GRANET-BRUNELLO.

**La Présidente du Conseil
départemental des Alpes de
Haute-Provence,**

Eliane BARREILLE.

**La Présidente du syndicat mixte
du conservatoire,**

Laurie SARDELLA.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21_D0-004-200067437-20240410-06_10042024

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 14 février 2024 à 14 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 31 janvier 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{re} Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique de l'antenne de Digne les Bains
Monsieur Roland RUZAFÀ, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Madame Sylvie SANCHEZ, Responsable Ressources Humaines du Conservatoire

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental

Délibération n° D-2024-05 (14/02)

OBJET : Convention relative aux contributions financières 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » modifiés le 3 juin 2021,

Vu la M57 relative l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Exposé des motifs –

La Présidente indique qu'il est nécessaire de passer une convention de financement du conservatoire permettant de déterminer les montants de participations de Durance Luberon Verdon agglomération, de Provence Alpes agglomération et du Conseil départemental conformément au budget primitif 2024 et leurs modalités de versement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la convention, jointe en annexe, déterminant le montant des contributions des trois membres statutaires du syndicat mixte – Durance Luberon Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération et du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence – tels que votés au Budget primitif 2024 ;

D'approuver les modalités de versement des participations statutaires 2024 précisées dans la convention ci-jointe ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0



Fait à Digne-les-Bains le 14 février 2024.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legale.com

21_004-200067437-20240410-06_10042024